

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Desgagné Alexandra

<https://www.cadre21.org/membres/ff1a5f08ac81864ec5b89b32>

Date d'obtention : 2024-04-19 17:12:56

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime (rassurer et soutenir).
 2. Évaluer l'incident (déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue).
 3. Vérifier l'information (vérifier s'il y a plusieurs victimes, vérifier les informations auprès des autres jeunes impliqués ou des témoins de l'incident et parler aux autres jeunes impliqués seul à seul).
 4. Parler au jeune instigateur (obtenir sa version des faits, protéger les élèves qui ont fourni des informations et les explications aideront à mieux comprendre l'intention de son geste).
- * Si l'incident est le résultat d'une intention impulsive ou d'une intention malveillante, informer le service de police et confisquer le téléphone de jeune instigateur.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Apprendre à utiliser l'outil (trousse sexto) selon les différentes situations présentées. D'une situation à une autre, nous aurons à utiliser la trousse, mais de différentes façon (l'adapter et répondre aux besoins au sein de chacune des situations rencontrées).

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Déterminer si l'incident est le résultat d'une intention impulsive ou d'une intention malveillante.
Confisquer les appareils électroniques.
Expliquer les démarches/ étapes de la trousse sexto aux parents de la ou des victimes ainsi qu'aux parents du ou des jeunes instigateurs.